

Compte rendu de l'atelier de spécialité des départements tertiaires 1

(GEA, GACO, GLT)¹

01 juin 2006, IUT de Nice

Ordre du jour

1. L'offre des départements en matière de langues, suite au nouveau PPN
2. La place des certifications dans les programmes/ l'enseignement de l'anglais
3. Les réactions au projet « DUT + Mention Langues », proposé par le bureau.

1. La place des langues dans nos départements

La question de savoir si les langues doivent plutôt être enseignées à des fins professionnelles (LV de spécialité) ou académiques (LV généraliste) n'est pas débattue directement ; elle pourra faire l'objet d'un échange futur.

1a Quelles recommandations proposer pour faire à la LV la place qui était la sienne avant le nouveau PPN ?

Les maquettes ayant été publiées, il est trop tard pour revendiquer des volumes plus importants. Tout au plus pouvons-nous agir pour peser sur la distribution des heures de modules complémentaires dans des formations où l'enseignement des langues s'adresse à des spécialistes d'autres disciplines.

1b Horaires de LV1 et LV2

Il y a des variantes importantes. Exemples :

- GEA : LV1 anglais > 72h + 54h = 126h (au lieu de 140h) ; LV2 : 36h + 18h

GLT : LV1 anglais : 72h + 66h = 138h ; volumes de LV 2 NC

1c Quelles langues (LV2/LV3) sont proposées ?

Le schéma classique (esp/alld) est en perte de vitesse. De nouvelles langues sont proposées (chinois, hébreu), même si le nombre d'étudiants est minime. L'allemand subit la concurrence du chinois en général et des postes sont fermés. Parfois, l'anglais renforcé fait aussi partie de l'offre de formation.

Certains IUT proposent une LV2 ou 3 en autonomie semi-guidée en centre de langues – dans un souci de maintien de postes et de personnel, ou font signer à leurs étudiants de LV2 un engagement à poursuivre cet apprentissage pendant les deux ans (le mentionner dans le règlement intérieur).

2. La place des certifications (dans le volume global ou en plus ?)

Il ressort de la discussion, très riche en expériences et constats divers, le **quasi monopole du TOEIC d'ETS** :

Le TOEIC est déjà bien implanté: soit en adaptation locale soit en mode optionnel via la formation continue ou par simple information.

Son succès provient aussi du coût, d'autant plus avantageux parfois... que des départements participent financièrement pour aider les étudiants.

La validité du TOEIC : bien qu'incomplet, il motive les étudiants ; l'enseignant peut en profiter pour proposer révisions ou apprentissages.

Le bachotage : comme dans certaines écoles d'ingénieurs, le bachotage de la préparation peut entraîner une surévaluation du niveau réel de l'étudiant.

Une certification extérieure peut produire une coupure d'avec l'équipe pédagogique alors que l'on peut intégrer l'évaluation des langues (soutenances de rapports de stage en anglais).

¹ Gestion des Entreprises et des Administrations, Gestion Administrative et Commerciale, Gestion Logistique et Transport.

Quid des autres certifications : CLES, DCL... ?

Peu d'expériences au sein des IUT : seul Aix propose le CLES gratuitement à ses étudiants, et Tours organise un DCL de 3h.

A priori, ces certificats ne sont pas préparés et ne sont donc pas intégrés à l'enseignement de la LV.

La supériorité du CLES pourrait venir des statistiques et mesures réalisées ensuite à l'échelle nationale.

En conclusion...

Si l'ambiguïté sur la finalité du TOEIC demeure, il y a avantage pour l'étudiant à passer le test : un atout sur le CV, quel que ce soit le score.

Autres arguments évoqués : la certification, chevillée au CECR, conférerait un « supplément professionnel » au métier d'enseignant, ne serait-ce que par le cahier des charges qui serait établi et les paliers de compétences.

Le TOEIC a déjà pénétré l'entreprise et il sera difficile de faire reconnaître la validité d'une autre certification. De plus, des universités étrangères qui accueillent nos étudiants en poursuite d'études, utilisent le score TOEIC comme critère de qualité (Toulon, Aix > Universités irlandaises)

3. Le projet « DUT + mention Langues »

Les questions qu'il suscite – et les réserves – sont les suivantes :

Annulera-t-il le besoin de certification extérieure ? Sera-t-il considéré comme tel – ou équivalent à une certification extérieure ?

Ne reste-t-on pas dans le « franco-français », avec peu de chances de séduire les milieux professionnels ?... Affaire à suivre sur le forum...

Jean Jacques Corre (GEA Toulon) et Alain Garrivier (GEA Gap)